



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Investir pour vous
dans les réseaux de demain.

EDITO



Philippe DUCENE

Président du SDE 24
Président du TENAQ
Vice-Président de la FNCCR

Atteindre l'indépendance énergétique et la neutralité carbone d'ici 2050, telle est l'ambition du SDE 24 pour la Dordogne.

Pour y parvenir, nous devons nous inscrire dans une stratégie à long terme, de manière raisonnée, en nous appuyant sur 2 piliers :

- produire suffisamment d'énergies renouvelables, notamment grâce à la SEM 24 Périgord Energies dont nous sommes l'actionnaire majoritaire ;
- promouvoir une sobriété heureuse et efficace, pour laquelle nous sommes déjà engagés par la nouvelle donne de l'éclairage public et par la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Nous savons qu'il n'y aura pas de transition écologique possible sans réseaux de distribution d'énergie de qualité.

Par nos investissements, nous démontrons la pertinence de nos actions, ainsi que celle de toutes les communes de la Dordogne, et plus particulièrement les rurales qui sont fortement engagées dans ces projets d'aménagement.

Le SDE 24 est à votre service et donc au service de tous les habitants du Périgord, voilà tout le sens de notre action publique.

Bien à vous tous et très bonne lecture.

Nos partenaires



Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne

7 Allées de Tourny - CS 81225
24019 Périgueux cedex

Rapport d'activité 2021 édité par le SDE 24

Directeur de publication : **Philippe Ducène**, Président du SDE 24 - Conception : **Florine Frogé**, chargée de communication - Rédaction : **SDE 24**. Crédits photos : **SDE 24, JF Tremege, Adobe Stock, SEM 24 Périgord Energies**. Impression : **Imprimerie Charron (24)**. Dépôt légal 2022 - ISSN 2648-3386.

SOMMAIRE

- **LES ÉLUS DU BUREAU** P. 5
- **RÉSEAU ÉLECTRIQUE** P. 6
Améliorer, renforcer et sécuriser le réseau électrique pour l'adapter à l'évolution des besoins et réussir notre transition énergétique
- **RÉSEAU GAZ** P. 10
Favoriser la production locale de biogaz en facilitant son injection dans le réseau de distribution
- **ÉCLAIRAGE PUBLIC** P. 12
Résorber la vétusté du parc d'éclairage public pour atteindre les objectifs de transition énergétique
- **MOBILITÉ DURABLE** P. 16
Faire le plein d'une énergie 100% verte avec le réseau public Mobive
- **TRANSITION ÉNERGÉTIQUE** P. 18
Accélérer l'émergence de projets de transition et d'efficacité énergétique
- **FONCTIONNEMENT** P. 22
Une équipe de 61 agents au service des collectivités de Dordogne

17 mars 2021

Election des représentants de la FNCCR

Le Conseil d'administration de la FNCCR a désigné pour un second mandat Philippe DUCENE, Vice-président de la FNCCR pour les 3 prochaines années.

Philippe DUCENE est nommé par ailleurs Vice-président de la Commission Eclairage public de la FNCCR.

7 septembre 2021

Inauguration de l'extension du SDE 24

Après 10 mois de travaux, les nouveaux locaux du SDE 24 sont inaugurés en présence des anciens et nouveaux Vice-présidents du Syndicat.

28 septembre 2021

Election de la nouvelle gouvernance du Territoire d'énergie Nouvelle-Aquitaine

Philippe DUCENE a été élu pour les 2 prochaines années à la tête du TENAQ, l'entente régionale des Syndicats d'Energies de Nouvelle-Aquitaine.



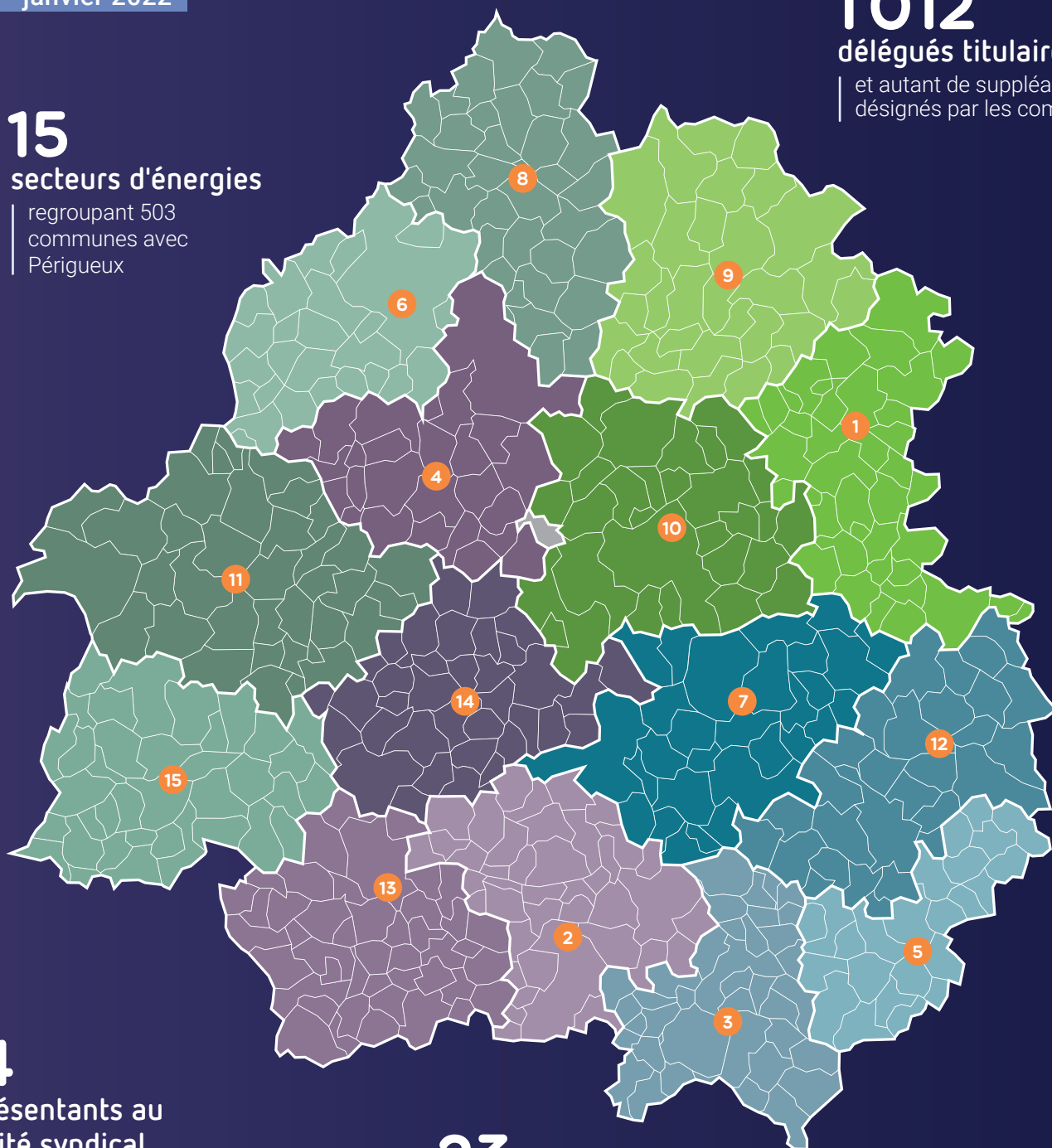
SECTEURS D'ENERGIES

Au 1^{er} janvier 2022

1012
délégués titulaires
| et autant de suppléants
désignés par les communes

15
secteurs d'énergies

| regroupant 503
communes avec
Périgueux



74
représentants au
Comité syndical

| élus par les délégués
des communes

23
membres au Bureau

| dont le Président,
les Vice-présidents
et d'autres représentants

- | | | | |
|---|--------------------------|---------------------------------|----------------------------|
| 1 Auvézère
La Bachellerie | 5 Domme - Carlux | 9 Nord Dordogne | 13 Sigoulès - Issigeac |
| 2 Beaumont - Cause | 6 Mareuil
Verteillac | 10 Périgueux Est
Savignac | 14 Vergt - Villamblard |
| 3 Belvès - Monpazier | 7 Le Bugue
Rouffignac | 11 Ribérac
Mussidan - Neuvic | 15 Villefranche - La Force |
| 4 Périgueux Ouest
Bourdeilles - Tocane | 8 Nontron - Piégut | 12 Sarlat - Salignac | ● Périgueux |

LES ÉLUS DU BUREAU



Philippe DUCENE
Président du SDE 24

Président du TENAQ
Vice-président de la FNCCR



Lionel ARMAGHANIAN
1^{er} Vice-président
Secteur 1

En charge de
l'Eclairage public



Maurice CHABROL
2^e Vice-président
Secteur 8

En charge de la Transition
énergétique et de la Mobilité



Serge MAZE
3^e Vice-président
Secteur 2

En charge des Travaux
sur les réseaux



Alain CASTANG
4^e Vice-président
Secteur 13

En charge des Relations
avec les entreprises



Bernard FAGET
Vice-président
Secteur 3



Alain MARTY
Vice-président
Secteur 4



Huguette VILLARD
Vice-présidente
Secteur 5



Jean-Pierre LACOSTE
Vice-président
Secteur 7



Béatrice HAGEMAN
Vice-présidente
Secteur 9



Alain BUFFIERE
Vice-président
Secteur 10



Dominique CAILLOU
Vice-président
Secteur 11



Pierre CHEVALIER
Vice-président
Secteur 12



Claudine FAURE
Vice-présidente
Secteur 14



Gilbert DE MIRAS
Vice-président
Secteur 15

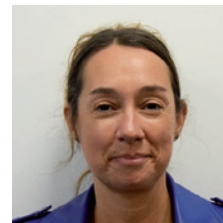


Jean-Marie THOMAS
Vice-président
Secteur 6



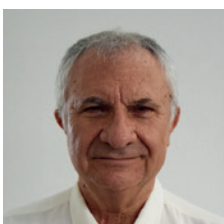
Dominique DURAND
Membre du Bureau
délégué

En charge des Finances



Florence GAUTHIER
Membre du Bureau
délégué

Auprès du 1^{er} Vice-président
en charge de l'Eclairage public



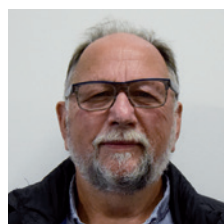
Marc MATTERA
Membre du Bureau
délégué

En charge des Relations
nationales - FNCCR



Clovis TALLET
Membre du Bureau
délégué

En charge des Relations
avec les agglomérations



Jean-François MATHIEU
Membre du Bureau
délégué

Membre du comité de pilotage
Ressources humaines



Daniel CHAUME
Membre du Bureau
délégué

Auprès du Vice-président
en charge du secteur 6



Jean-Luc SANCHEZ
Membre du Bureau
délégué

Auprès du 3^e Vice-Président
en charge des Travaux



Avant



Après

Effacement des réseaux - Salon.

Améliorer, renforcer et sécuriser le réseau électrique pour l'adapter à l'évolution des usages et réussir notre transition énergétique

Parce que l'énergie est le cœur de métier du SDE 24, il réalise pour le compte des communes des travaux sur les réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication par le biais d'entreprises qui interviennent sur tout le territoire de la Dordogne.

L'année est marquée par le renouvellement du marché de travaux 2021-2024, dont 30 lots financiers représentant une enveloppe financière de 120 M€ sur 4 ans ont été attribués à 10 entreprises locales et régionales.

Les entreprises attributaires sont les suivantes :

- Allez et Cie (24)
- Groupement Miane et Vinatier (19) / ERCTP (24)
- Inéo Aquitaine (24)
- Groupement Bougues Energies & Services (24) / Colas Sud (24)
- Darlavoix (87)

- ETPM (24)
- SPIE Citynetworks (24)
- Ets Contamine (87)
- SOBECA (24)
- So Réso (24)

Un marché complémentaire pour le traitement des supports déposés a également été attribué à l'entreprise Gravaloire Recyclage (49).

En 2021, ce sont au total 96 000 € qui ont été investis pour évacuer 2 750 T de béton issus de la déconstruction des ouvrages (1 660 supports et 260 massifs). Ces déchets sont ensuite concassés afin d'être revalorisés en remblaiement ou en applications routières.

Par ces investissements, le SDE 24 affirme son engagement pour répondre aux nouveaux usages des réseaux et aux enjeux environnementaux et se porte garant d'un service public de l'énergie de qualité et de proximité.



25 545 km
de réseau électrique

13 804 km de réseau BT
11 741 km de réseau HTA
14 735 postes de transformation



10,7 M€
de subvention
du CAS-FACE

versés par l'Etat pour
l'électrification rurale



873 k€
de participation
des communes

pour les travaux d'effacement
et de télécommunication

Programmes d'investissement 2021

Une partie des programmes de travaux du SDE 24 sont subventionnés par l'Etat, dans le cadre du Compte d'Affectation Spéciale - Financement des Aides aux Collectivités territoriales pour l'Électrification rurale (CAS-FACE).

Renforcement

- Amélioration des réseaux afin de supprimer les problèmes de tension ou d'intensité chez les clients dits "mal alimentés".
- Modification de réseaux et augmentation de puissance en faveur du développement de l'activité économique sur le territoire.

Sécurisation

- Eradication des lignes en fils nus, peu résistantes aux aléas climatiques en communes rurales.
- Appui à l'Eradication des Fils Nus (AEFN) en communes urbaines, dans le cadre du nouveau contrat de concession.

Extension

- Création de nouveaux réseaux pour répondre aux demandes de raccordement des particuliers, des collectivités et des professionnels.

Effacement

- Intégration des réseaux dans l'environnement en coordination avec des travaux d'aménagement de bourgs réalisés par les communes.

Télécommunications

- Mise en souterrain des réseaux de télécommunication, pour le compte des communes, principalement lors de travaux coordonnés d'effacement.

2,53 M€

de redevances de concession

965 k€

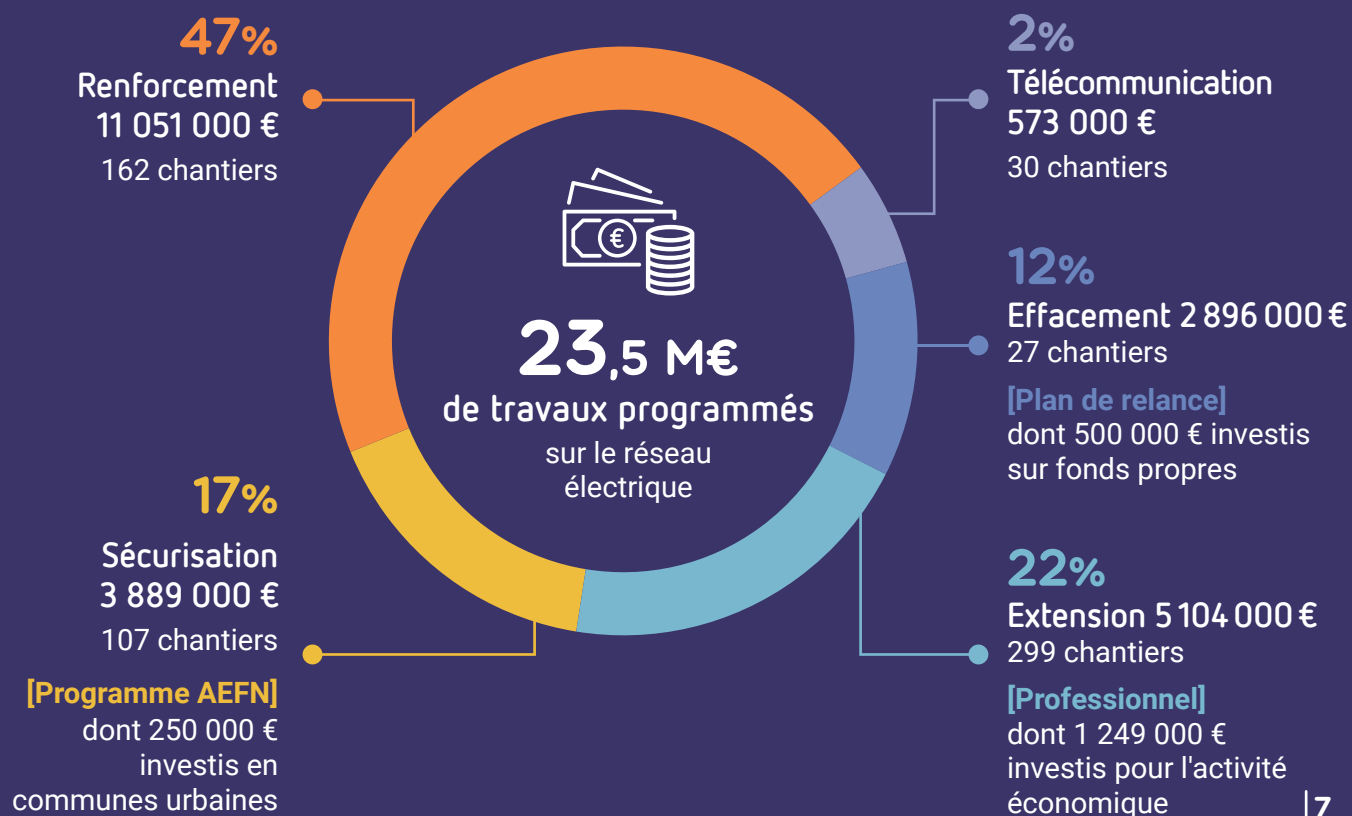
de Part Couverte par le Tarif (PCT)

versés par Enedis concernant des travaux d'extension

362 k€

de participation aux travaux d'effacement versés par Enedis au titre du programme Art.8

Répartition des programmes d'investissement



283 609

consommateurs

2 582 GWh distribués
sur le réseau

3 456

clients mal alimentés

selon les critères de
niveau de tension requis

118 MN

temps moyen de
coupure d'électricité

Suivi du PPI (Programme Pluriannuel d'Investissements)

Afin d'atteindre les ambitions du schéma directeur et conformément à l'annexe 2 du Cahier des Charges du nouveau Contrat de Concession signé le 20 décembre 2019, Enedis et le SDE 24 élaborent de façon concertée des PPI par période de 5 ans.

Le premier PPI a commencé le 1^{er} janvier 2020 et prendra fin le 31 décembre 2024. Sa mise en œuvre repose sur des échanges réguliers de données entre Enedis et le SDE 24, de nature à permettre un suivi des objectifs fixés. En 2021, 3 réunions de suivi du PPI ont été organisées.

L'année 2022 sera celle de la maturité puisque, fin 2022, plus de 60% du PPI devra être réalisé. Sur la lancée du pilotage du PPI mis en place en 2021 entre le SDE 24 et Enedis, 4 réunions d'échanges sont planifiées pour 2022.

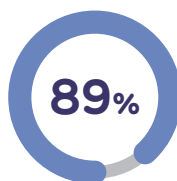
Il appartient aux signataires de faire vivre cette nouvelle relation contractuelle au bénéfice du réseau électrique et de ses utilisateurs.

Satisfaction de la qualité de fourniture

(au périmètre de la Direction régionale d'Enedis)



Clients
Particuliers



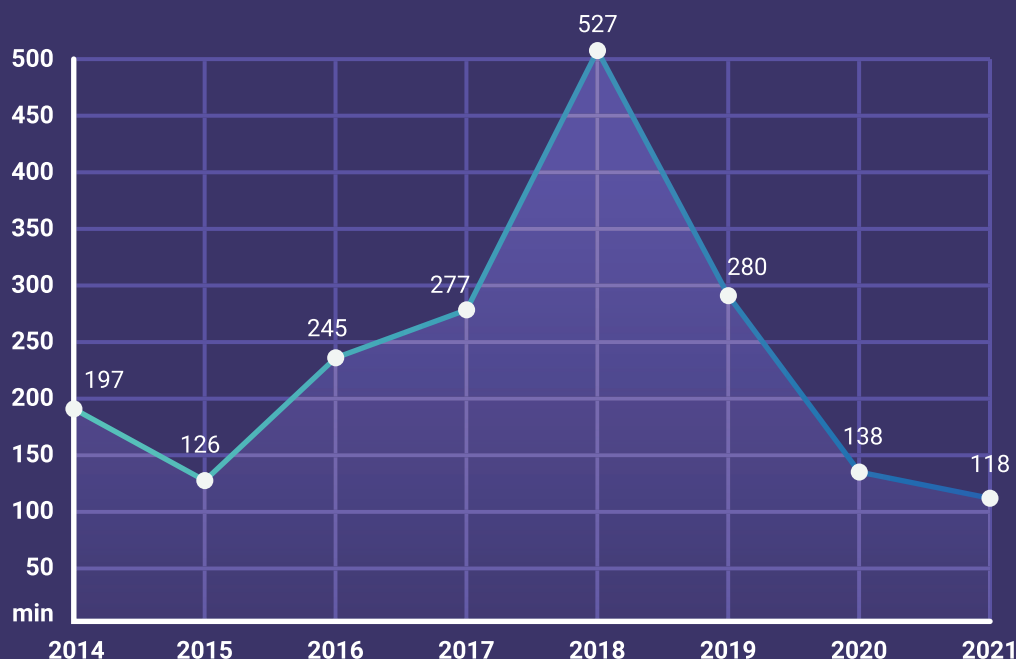
Clients
Professionnels
≤ 36 kVA



Clients
Entreprises
> 36 kVA

Critère de qualité : la continuité de l'alimentation en électricité

La qualité de fourniture est mesurée par le "Critère B", qui indique le temps de coupure moyen par an pendant lequel un client est privé d'électricité, quelle que soit la cause de l'interruption d'alimentation (incidents sur le réseau de transport, travaux sur le réseau de distribution publique...).



En 2021, la durée moyenne annuelle de coupure est de 118,5 min (-14%) en Dordogne contre 59,9 min au niveau national.

Pour la 3^e année consécutive, nous observons une baisse de la durée des incidents sur le territoire. Néanmoins, 72% des coupures sont liées à des incidents sur le réseau de distribution publique, sans événement climatique exceptionnel survenu en 2021.

Evolution du réseau électrique en Dordogne

La situation globale au 31 décembre 2021 montre :

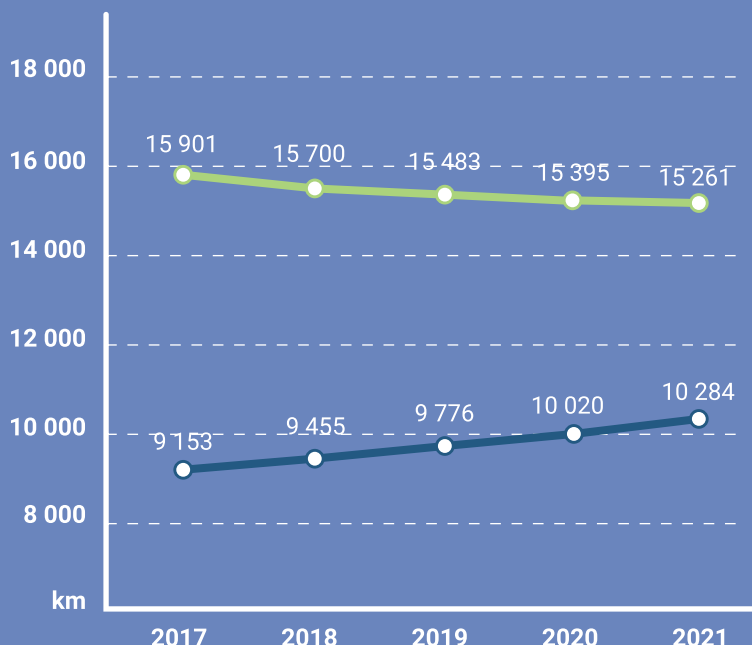
- **une augmentation des taux d'enfouissement des réseaux**

+ 1,8 % pour le réseau HTA
+ 2,4 % pour le réseau BT

- **une baisse des longueurs des réseaux aériens en fils nus**

- 1,1 % pour le réseau HTA
- 22,2 % pour le réseau BT

- Réseau aérien HTA/BT
- Réseau souterrain HTA/BT



Investissements d'Enedis sur la concession

Au cours de l'année 2021, les équipes d'Enedis ont organisé en Dordogne 3 chantiers FIER qui sont de très gros chantiers au cours desquels sont concentrées en moins d'une semaine des grosses opérations de maintenance qui habituellement prennent plusieurs années.

58,7%

Performance et modernisation 26 107 K€

Opérations de renforcement, d'amélioration de la résilience et la fiabilité des réseaux et des postes, installation des compteurs communicants

30,7%

Raccordements 13 611 K€

Raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs

10,3%

Exigences environnementales et contraintes externes 4 594 K€

Participation aux opérations d'intégration d'ouvrages dans l'environnement, sécurité et obligations réglementaires, modification d'ouvrages à la demande des tiers

0,3%

Logistique et autres investissements 142 K€

Création de capacités d'accueil des EnR dans les postes sources...



44,4 M€
d'investissement

5 454

installations de production

292 GWh d'énergies renouvelables produites

754

raccordements d'installations de production en 2021

3 M€

de dépenses d'élagage pour 983 km de réseau traité

84,7%

des points de livraison équipés d'un compteur Linky™ au périmètre de la concession



Méthaniseur du lycée agricole - Coulournix-Chamiers

Favoriser la production locale de biogaz en facilitant son injection dans le réseau de distribution

Le 1^{er} décembre 2021, le SDE 24, en tant qu'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz sur l'ensemble du territoire, a signé une convention cadre avec le concessionnaire GRDF.

Cette convention permet le rattachement au périmètre de la concession des ouvrages de raccordement faisant la jonction entre les unités de production de biométhane et le réseau de distribution de gaz. De cette façon, le SDE 24 accompagne la valorisation du biogaz en injection en facilitant l'accueil de nouvelles capacités de production sur le réseau.

Cette convention permet aux porteurs de projets de diminuer leurs charges d'investissement. En effet, depuis la loi EGalim de 2018 instaurant le droit à l'injection, les travaux de renforcements nécessaires à l'injection incombent au gestionnaire de réseau et non plus au producteur.

Prévu en 2022, le Plan de résilience économique et sociale du gouvernement viendra réaffirmer les objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015.

A l'horizon 2030, la part de biométhane distribué sur les réseaux devrait être portée à 10% du gaz consommé.

Ainsi, le SDE 24 a souhaité, par cette convention, s'engager à l'accélération du développement de la production de biométhane en facilitant l'émergence de projets en cohérence avec les cartes de zonages de raccordement.

Deux projets de méthanisation agricole verront le jour prochainement. Ils injecteront directement sur le réseau de distribution grâce à la construction de 2,4 km de canalisation de raccordement, ainsi que d'un maillage de jonction de 3,3 km.



1 553 km
de réseau gaz

1 535 km de réseau gaz naturel et 18 km de réseau gaz propane



49 531
consommateurs

1 245 GWh distribués sur le réseau



98
communes desservies

49 334 usagers de gaz naturel et 197 usagers de gaz propane

Accompagner les nouveaux modes de déplacement pour accélérer la transition énergétique

En partenariat avec les membres de l'entente Territoire d'Énergie Nouvelle-Aquitaine (TENAQ), le SDE 24 est engagé depuis plusieurs années dans le développement des mobilités durables. Initialement axée sur la mobilité électrique, l'action des Syndicats d'énergies porte désormais également sur la mobilité au GNV et BioGNV.

Le Gaz Naturel Véhicule (GNV) et le BioGNV présentent un intérêt majeur pour réduire rapidement l'empreinte écologique du transport, tout en réalisant des économies :

- **Amélioration de la qualité de l'air** : réduction des émissions de - 95 % de particules fines et de - 50 % d'oxyde d'azote (NOx) par rapport à la norme Euro VI ;
- **Amélioration du cadre de vie** : diminution de 50 % du niveau sonore émis par les véhicules ;
- **Réalisation d'économies** : le prix du kilo de GNV est appelé à être plus compétitif que celui du litre de diesel. De plus, une fiscalité avantageuse permet au propriétaire de flottes de réaliser des économies sur la durée de vie des véhicules. Enfin, le vol de carburant est impossible ;
- **Diminution des rejets de CO2** : - 80 % de rejet par rapport à un véhicule diesel de même génération en utilisant le BioGNV. Tous les véhicules GNV sont classés CRIT'Air 1.

Le BioGNV est un carburant produit localement par la méthanisation de matières organiques issues essentiellement de l'agriculture, des déchets agroalimentaires ou des biodéchets des ménages.

A travers sa participation à la SEM 24 Périgord Energies, qui a pour projet d'installer des stations BioGNV en Dordogne, le Syndicat contribue à la valorisation du biogaz produit par méthanisation et ainsi au développement de ces nouveaux modes de déplacement.

38

installations de production de biogaz en injection en Nouvelle-Aquitaine

11

unités de production de biogaz en Dordogne

4

projets de méthanisation agricole à l'étude en Dordogne

Témob : un nouveau réseau de stations GNV/BioGNV et Hydrogène

Le 28 septembre 2021, l'entente Territoire d'Énergie Nouvelle-Aquitaine (TENAQ) a officialisé le lancement d'un nouveau réseau de stations GNV/BioGNV et Hydrogène, nommé « Témob ».

Ce nouveau réseau est en cours de développement au niveau régional en associant, dans la mesure du possible, plusieurs énergies renouvelables sur une même station.

Créé par 14 Syndicats d'énergie et Sociétés d'Économie Mixte répartis dans 11 départements de Nouvelle-Aquitaine, Témob est soutenu par de nombreux acteurs dans le domaine de la mobilité durable : Région, FNCCR, opérateurs gaziers, entités représentatives des transporteurs routiers...



Les objectifs de Témob sont d'offrir aux différents acteurs publics et privés un accès à un réseau régional cohérent, alimenté en carburants renouvelables produits localement, et ainsi participer activement à la transition énergétique du territoire.

Les membres du TENAQ envisagent l'émergence de 25 stations publiques en Nouvelle-Aquitaine d'ici fin 2025, dont 12 stations qui pourraient être mises en service dès la fin 2022.



Résorber la vétusté du parc d'éclairage public pour atteindre les objectifs de transition énergétique

Dès 2018, le SDE 24 a réalisé pour le compte de toutes les communes de la Dordogne hormis Périgueux un diagnostic technique sur l'état général du parc d'éclairage public.

Celui-ci révéla un taux de vétusté de 33% et une consommation énergétique d'environ 30 GWh par an, ce qui représentait une facture annuelle de près de 4 M€ pour les collectivités.

Afin de réduire les coûts liés à cette vétusté, d'anticiper les évolutions réglementaires et d'accélérer la transition énergétique du territoire, le Syndicat propose aux communes, à travers son nouveau règlement d'intervention, la mise en place d'un contrat de modernisation. Il réalise alors un dossier complet comprenant :

- un **diagnostic technique détaillé** (inventaire et rapport sur l'état des installations, informations sur le fonctionnement et la puissance installée, bilan énergétique...)

- **des expertises et des conseils personnalisés** (redimensionnement du parc en fonction des besoins, maîtrise des coûts, optimisation de la performance et des contrats de fourniture d'électricité...)

- **des dispositifs d'économie d'énergie** (programmation de l'allumage selon des codes temps préconisés, variation de l'intensité lumineuse pour les sources led...)

- un **plan pluriannuel d'investissement** (programmation de travaux élaborée en concertation avec les élus sur une durée maximale de 10 ans).

Le SDE 24 prend alors à sa charge 35% du montant des études et des travaux, ainsi que la totalité des coûts de maîtrise d'œuvre.

Grâce à ce programme de modernisation, on observe déjà une baisse de la vétusté de l'ordre de 5% sur l'ensemble du parc d'éclairage public.



81 000
points lumineux

gérés et entretenus
par le SDE 24



502
communes

ont transféré leur compétence
Éclairage Public au SDE 24



383
communes adhérentes

au marché groupé d'achat
d'électricité du SDE 24

Programmes d'investissement 2021

En 2021, ce sont au total 6,5 M€ de travaux qui ont été programmés par le Syndicat sur le réseau d'éclairage public.

Modernisation

- Renouvellement des équipements d'éclairage public de plus de 10 ans, à la demande de la commune, dans le cadre de travaux isolés
- **[Nouveau]** Mise en conformité du réseau et renouvellement des équipements d'éclairage public jugés vétustes, dans le cadre d'un contrat de modernisation entre la commune et le SDE 24
- Eradication des luminaires "boules" énergivores et peu efficaces

Aménagement

- Renouvellement des équipements d'éclairage public dans le cadre de travaux coordonnés d'effacement des réseaux électriques et de télécommunications, lors de travaux d'aménagement des communes.

Extension

- Création ou extension de réseaux d'éclairage public, dans le cadre de nouveaux projets d'aménagement (lotissements, voiries, parcs...)
- Installation de lampadaires photovoltaïques sur des sites isolés
- Création ou renouvellement d'éclairages de mise en lumière du patrimoine (bâtiments publics, monuments historiques...).

Sinistres

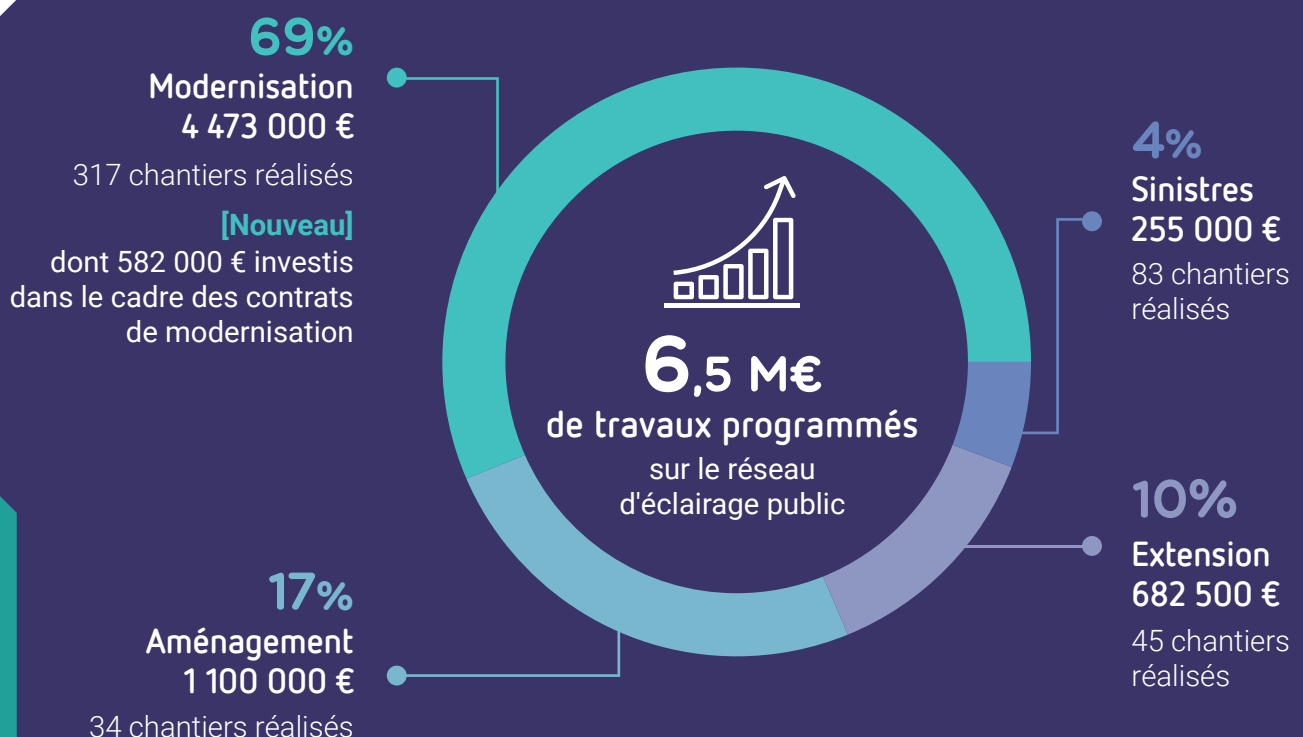
- Remplacement des équipements d'éclairage public suite à des dégradations (accidents, événements climatiques, vandalisme...).

28%
de luminaires
vétustes en 2021
17% du parc traité
en led

528
luminaires boules
supprimés en 2021
sur 34 communes

2,59 M€
de participation
des communes
aux travaux
d'éclairage public

Répartition des programmes d'investissement

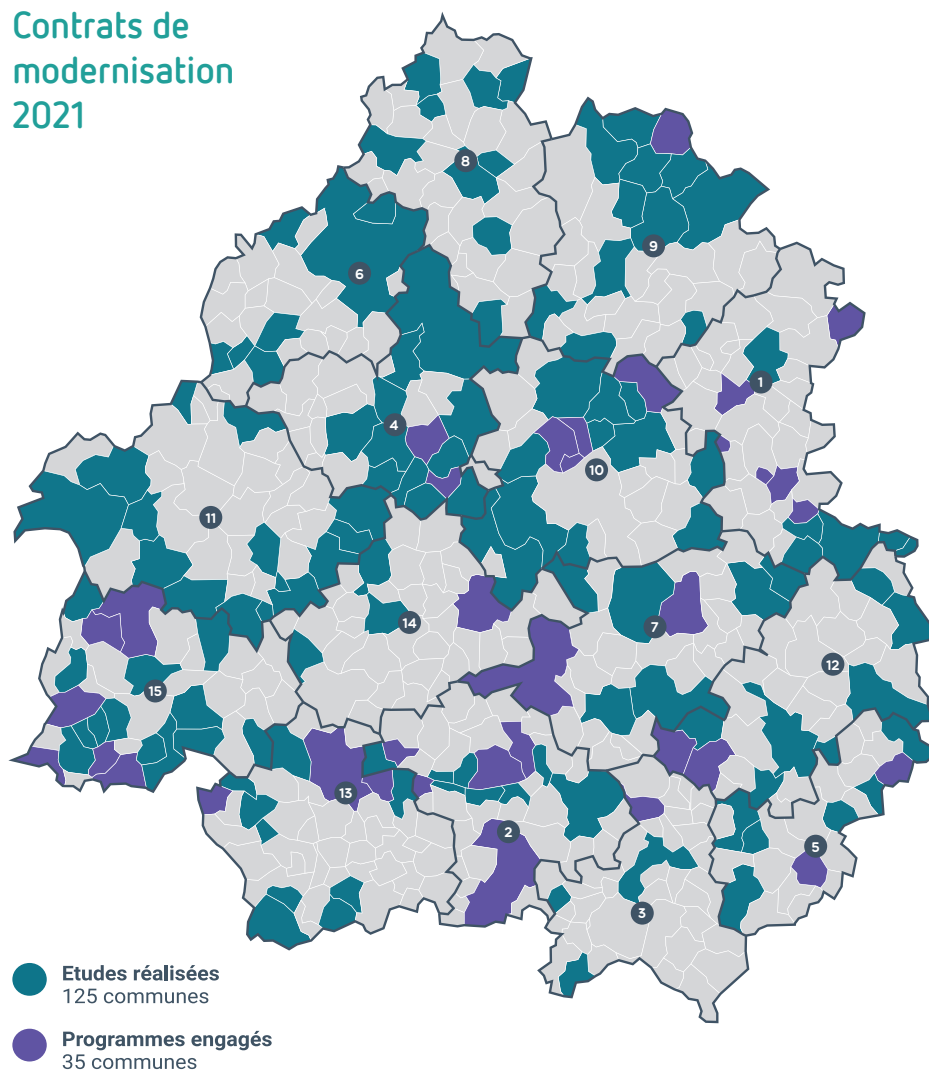


160
contrats de
modernisation
étudiés

35
communes engagées
par délibération en 2021

11,2 M€
de travaux prévus
jusqu'en 2033
pour le renouvellement
de 5 181 luminaires

Contrats de modernisation 2021



Adapter l'éclairage public pour répondre aux enjeux énergétiques et environnementaux

Un bon éclairage public est nécessaire pour assurer les déplacements des personnes, améliorer le cadre de vie et le confort des usagers. Il convient cependant de trouver le juste équilibre entre le besoin en lumière et l'efficacité énergétique recherchée.

C'est pourquoi le SDE 24 assiste les collectivités dans leur réflexion sur les différentes possibilités d'extinction de leurs installations d'éclairage public. Il apporte également son expertise pour mettre en œuvre une politique cohérente d'aménagement lumière à l'échelle de la Dordogne.

Aujourd'hui, 2 régimes de fonctionnement permettent de faire des économies d'énergie :

• Extinction nocturne

Une coupure programmée de l'éclairage génère des économies d'énergie et permet de limiter les nuisances lumineuses pour la

biodiversité. Elle doit être juste et répondre à un service à l'utilisateur, en veillant à maintenir la sécurité de la circulation.

• Réduction de puissance

Seule la technologie Led permet d'opter pour un fonctionnement permanent avec une réduction de puissance au cours de la nuit. Cette solution, plus souple et de qualité, répond aux enjeux énergétiques et environnementaux, tout en assurant un éclairage adapté aux besoins.

L'adaptation des heures de fonctionnement doit se faire en tenant compte :

- des contraintes techniques du réseau et des équipements ;
- de la consommation d'énergie des sources lumineuses ;
- des obligations réglementaires en matière de sécurité et de sûreté publique ;
- des exigences liées à la protection de la santé, de la biodiversité et de la vision du ciel étoilé.



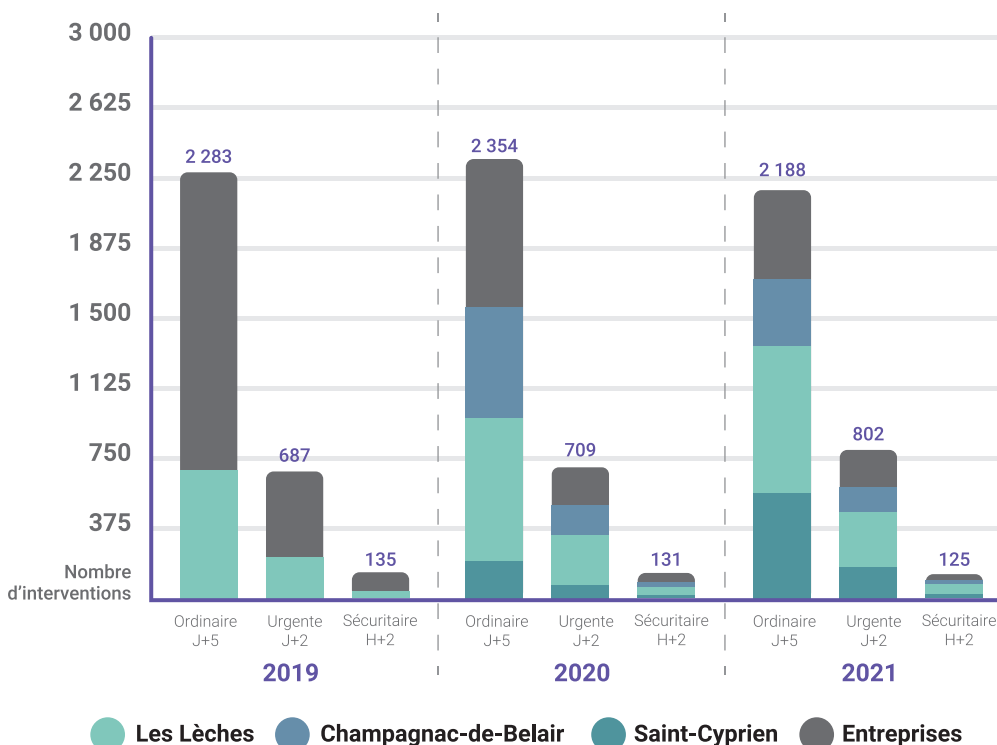
Intervention de la Régie 24 - Brantôme-en-Périgord.

Répartition des demandes d'interventions de la Régie 24

L'année 2021 constitue la première année complète de fonctionnement de la Régie 24. Ce sont au total 14 agents de maintenance répartis en 3 secteurs sur le département, qui ont répondu à 2 408 demandes d'intervention sur l'ensemble du parc d'éclairage public.

Néanmoins, pour faire face un surcroît d'activité notamment pendant la période hivernale, certaines communes du secteur de Champagnac-de-Belair ont continué d'être dépannées par des entreprises. Les équipes de la Régie 24 continuent de se structurer pour atteindre le maximum de leur capacité d'ici fin 2022.

Enfin, la Régie 24 met progressivement en place une maintenance préventive des installations (armoires et points lumineux) afin d'anticiper et de réduire les demandes d'interventions curatives.



14
agents techniques
répartis sur 3 sites
d'exploitation

3 115
interventions
curatives
dont 707 confiées
à des entreprises

3 711
points de contrôle
préventifs réalisés
sur les armoires et
foyers lumineux

13 033
DT/DICT instruites
par la Régie 24



Borne de recharge Mobive - La Roche-Gaillac

Faire le plein d'une énergie 100% verte avec le réseau public Mobive

Avec près de 850 bornes de recharge soit 1 700 points de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, la région Nouvelle-Aquitaine est dans le top 5 des plus grands réseaux publics de l'Hexagone.

Cette avance est due à l'anticipation et à l'implication des membres de l'entente régionale TENAQ - Territoire d'Energie Nouvelle-Aquitaine, sur le sujet de l'électromobilité.

En effet dès 2014, les Syndicats d'énergie de Nouvelle-Aquitaine coordonnaient leurs actions afin de développer un réseau régional cohérent et interopérable avec les autres réseaux pour faciliter la vie des usagers.

C'est en 2016 que la marque "Mobive" est créée et que plusieurs centaines de bornes de recharge sont implantées au départ sur 5 départements pour s'étendre aujourd'hui sur 10 des 12 départements de la région.

Mobive est également un service de mobilité qui permet à ses abonnés d'accéder à l'ensemble

des bornes du réseau à des tarifs préférentiels pour se déplacer de manière plus simple en bénéficiant d'une électricité d'origine 100 % renouvelable.

Après 6 années de fonctionnement, le service Mobive compte 5 800 abonnés au niveau régional, avec une progression d'environ 400 nouveaux membres chaque mois. Depuis un an, on constate une très forte augmentation de la fréquentation sur les bornes Mobive (2 fois plus de branchements en Dordogne que l'an dernier et 128 abonnés supplémentaires).

L'objectif des Syndicats d'énergie de Nouvelle-Aquitaine est de continuer à développer ce réseau en proposant rapidement un parc de plus de 1 000 bornes de recharge.

Afin d'accompagner l'évolution des besoins et de répondre à l'essor des véhicules électriques et hybrides en Dordogne, le SDE 24 a lancé un marché pour réaliser un schéma directeur des IRVE. Celui-ci débutera en septembre 2022.



302

points de charge

- 145 bornes "normales"
- 6 bornes "rapides"
- 113 communes équipées



13 530

sessions effectuées

- 504 abonnés au réseau Mobive en Dordogne



100 %

des bornes alimentées en énergie verte

- 243 000 kWh d'énergie renouvelable consommée

Accélérer le passage à l'électrique des services publics

Les collectivités jouent un rôle fondamental dans le développement de la mobilité durable en facilitant le passage à l'électrique des citoyens par le déploiement de bornes de recharge.

En électrifiant leur flotte, elles démontrent aussi aux usagers que le véhicule électrique peut être facilement utilisé et contribue à l'inscrire dans le quotidien de la population. Cette démarche permet également d'améliorer la qualité de l'air, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pollution sonore liées au transport sur leur territoire.

Les objectifs de décarbonation du secteur des transports terrestres, portés par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) et la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) ont été renforcées par la Loi Climat et Résilience promulguée le 24 août 2021.

Ainsi, le texte prévoit dans les flottes de plus de 20 véhicules (PTAC < 3,5 T) une part de véhicules à faibles émissions lors de renouvellement fixée à 30% jusqu'au 31 décembre 2024, puis 40% à compter du 1^{er} janvier 2025 et 70% à compter du 1^{er} janvier 2030 pour les collectivités territoriales et leurs groupements, ainsi que les entreprises nationales.

En mai 2021, le SDE 24 associé à d'autres Syndicats d'Énergies de Nouvelle-Aquitaine, ont décidé d'organiser un groupement d'achat de véhicules électriques et GNV pour accompagner les collectivités dans leur démarche de mobilité alternative.

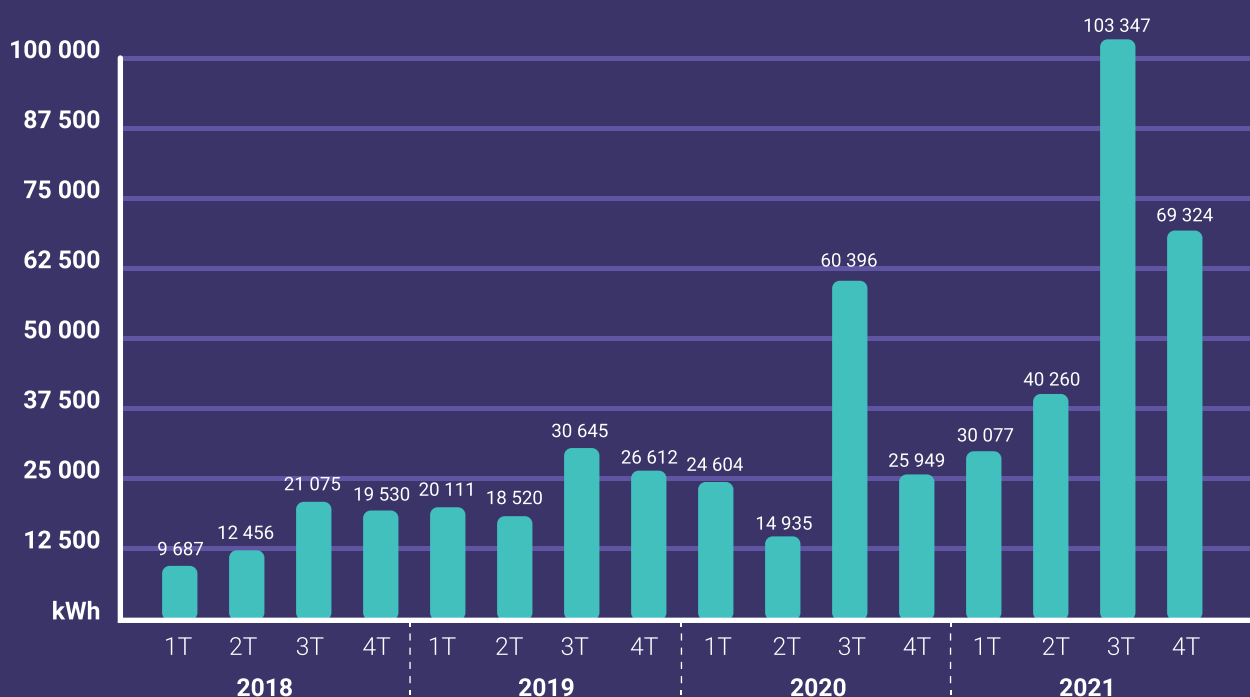
L'objectif était de regrouper les demandes pour parvenir à faire baisser le prix des véhicules. Chaque adhérent au groupement a ensuite acheté directement son véhicule auprès des fournisseurs retenus sur la base des prix négociés, durant la durée du marché (1 an).

43%
des charges
réalisés par des
abonnés Mobive

1127
sessions par mois
en moyenne

2H12
durée moyenne
des sessions
sur bornes normales

Evolution de l'énergie chargée en Dordogne



Au vu des pics de connexion constatés chaque année pendant les périodes estivales, le réseau Mobive joue un rôle de plus en plus important dans l'attractivité touristique du département.



Toiture solaire réalisée par le SEM 24 Périgord Énergies - Ecole Paul Degall - Mareuil

Accélérer l'émergence de projets de transition et d'efficacité énergétique

En 2021, le SDE 24 a lancé le renouvellement des adhésions au "Paquet Energie Climat" auprès des collectivités de la Dordogne pour les 2 prochaines années.

Cette convention permet à ses adhérents de bénéficier de prestations dédiées à la maîtrise des consommations d'énergie et au développement des énergies renouvelables.

En plus de la réalisation de bilans de consommations et d'audits énergétiques, le SDE 24 propose des études de faisabilité bois, géothermie et des primo-conseils sur le photovoltaïque. Ces études permettent aux collectivités de définir leur stratégie patrimoniale en faveur de la transition énergétique du territoire.

La nouveauté pour 2021 est l'accompagnement du SDE 24 dans la mise en œuvre du décret Eco Energie Tertiaire dans les bâtiments publics. Son rôle est d'aider à identifier les leviers d'actions et les échéances de réalisation pour répondre aux obligations d'économies d'énergie.

Depuis 2017, le SDE 24 accompagne les intercommunalités de la Dordogne qui le souhaitent dans l'élaboration de leurs Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET).

Au total, ce sont 12 intercommunalités qui ont conventionné avec le Syndicat. Cette initiative leur a permis de bénéficier de 45% d'aides.

A ce jour, 8 intercommunalités ont achevé leurs diagnostics et assurent aujourd'hui la mise en œuvre de leur plan d'actions. En 2021, 4 autres intercommunalités ont démarré l'élaboration de leur PCAET.

Afin d'accompagner efficacement les intercommunalités, le SDE 24 a recruté en 2021 un technicien en planification énergétique qui assiste en appui aux différents comités de pilotage. Il animera également dès 2022 des ateliers de concertation afin de favoriser les échanges d'expériences entre acteurs et participera à l'évaluation à 3 ans des programmes d'actions et à l'évaluation finale à 6 ans.

CHIFFRES CLÉS



491

communes membres

471 adhésions par convention
avec 18 intercommunalités
20 adhésions individuelles



480

études de bâtiments

96 audits énergétiques
384 cadastres solaires



12

intercommunalités
engagées

dans l'élaboration des
PCAET

Audits énergétiques des bâtiments publics

Le 12 juillet 2021, le SDE 24 a été désigné lauréat du programme ACTEE pour la deuxième année consécutive, dans le cadre d'un projet commun mené avec le Syndicat d'Énergies de la Haute-Vienne (SEHV).



ACTEE - Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique est un programme porté par la FNCCR - Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies.

Il a pour but de soutenir financièrement l'accompagnement des collectivités dans leurs projets de rénovation énergétique des bâtiments publics : ingénierie, audits, outils logiciels et de mesure...

Cette année, le programme "Merisier" était spécialement fléché vers des bâtiments dits "Enfance - Jeunesse" comprenant les écoles, cantines, crèches, accueils de loisirs... Il a permis au SDE 24 de bénéficier de nouveaux financements pour accompagner les petites communes de la Dordogne dans la réalisation d'audits énergétiques.

Le Syndicat a également pu augmenter son activité de conseil et d'accompagnement grâce à des subventions pour la création d'un poste d'économiseur de flux, l'achat de petits équipements de mesure et de relève, le recours à une mission de maîtrise d'œuvre pour certains projets...

Par ce projet, le SDE 24 poursuit son effort pour accélérer la massification de la rénovation énergétique des bâtiments publics afin que les communes puissent atteindre d'ici 2030 leurs objectifs de transition énergétique.

120

audits énergétiques

financés à 70% par le SDE 24 et le programme ACTEE

1

poste d'économiseur de flux

cofinancé par le programme ACTEE

75%

d'aides pour l'achat de logiciels

de la part du programme ACTEE

Décret Eco Energie Tertiaire : un dispositif engageant les acteurs publics vers la sobriété énergétique

Introduit par l'article 175 de la loi ELAN portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, le décret Eco Energie Tertiaire est venu accélérer les démarches en matière d'économie d'énergie pour tous les propriétaires ou exploitants d'établissements abritant des activités tertiaires, dont les collectivités.

Sont concernés tous les bâtiments, parties de bâtiments ou ensembles de bâtiments situés sur une même unité foncière ou sur un même site, qui ont une surface ou un cumul de surfaces égal ou supérieur à 1 000 m².



L'objectif est d'engager une réduction progressive de la consommation d'énergie finale :

- d'au moins 40% en 2030 ; 50% en 2040 et 60% en 2050 par rapport à une année de référence ;
- ou, en fonction d'un seuil de consommation énergétique déterminé pour chaque catégorie d'activité et fixé par arrêté avant le début de chaque décennie.

Après déclaration des consommations annuelles, la plateforme de l'Observatoire de la performance énergétique de la rénovation et des actions du tertiaire (OPERAT) fournira une attestation annuelle des consommations ajustées par rapport aux objectifs et aux variations climatiques.

9,6 M€
d'investissements
prévisionnels
pour des projets de
production de chaleur
renouvelable

4,4 M€
de fonds d'aide
à l'investissement
distribués par l'ADEME

12,3 GWh
d'EnR thermiques
produites par an
soit 3 429 tCO₂eq/an de
gaz à effet de serre évités

Chaleur Renouvelable en Périgord

Afin d'accélérer la transition énergétique de la Dordogne, le Conseil Départemental (CD 24), la Fédération des Cuma (FD Cuma 24) et le SDE 24 se sont associés pour candidater à un Contrat de Développement Territorial des Energies Renouvelables thermiques auprès de l'ADEME.



Chaleur Renouvelable en Périgord

L'enjeu de ce contrat est de mobiliser les porteurs de projets (communes, intercommunalités, entreprises privées, bailleurs sociaux, établissements médico-sociaux, associations) afin de candidater collectivement pour monter une opération à l'échelle départementale.

Sont éligibles les installations de production de chaleur à partir de :

- **Biomasse** avec du bois énergie (chaudières plaquettes et granulés de bois)
- **Solaire thermique** pour l'eau chaude sanitaire, les piscines et les systèmes industriels
- **Géothermie** assistée d'une pompe à chaleur eau/eau (sur nappe, sur sonde, sur eaux usées)
- **Réseau de chaleur** (création ou extension) associé à ces 3 types d'énergies renouvelables thermiques et répondant à certains critères techniques.

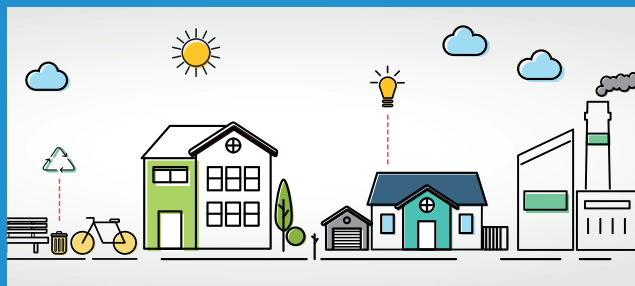
Ce dispositif permet également de proposer aux maîtres d'ouvrage une assistance technique à toutes les étapes de leurs projets.

L'objectif est de bénéficier d'aides financières pour les études de faisabilité (jusqu'à 70% des honoraires du bureau d'études) et d'aides à l'investissement (de 30 à 50% du coût de l'installation) cumulables avec d'autres subventions publiques.

Commission Consultative Paritaire 2021

La Commission Consultative Paritaire (CCP) pour la transition énergétique en Dordogne s'est déroulée le 14 décembre 2021 à Bassillac et Auberoche, à l'initiative du SDE 24.

Cette Commission, instituée par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, est composée à parité de représentants du SDE 24 et de chacune des intercommunalités du département, soit 40 membres. Elle a pour objectif de coordonner l'action de ses membres dans la lutte contre les changements climatiques et l'avancement de la transition énergétique sur la Dordogne.



Le SDE 24 accompagne ses adhérents vers un modèle énergétique, sobre, efficace, renouvelable et local. Pour cela, il déploie auprès des communes et des intercommunalités diverses prestations dédiées à la réduction de la consommation énergétique et au développement des énergies renouvelables, dont les résultats sont annuellement présentés lors cette Commission.

C'est dans ce cadre que le Syndicat a proposé aux EPCI de les accompagner dans la réalisation de leurs Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET) et dans la mise en œuvre du décret Eco Energie Tertiaire dans les bâtiments publics pour 2022.

Le Président du SDE 24, Philippe DUCENE, a clôturé cette commission en proposant une réunion des partenaires DDT, Région, Département, SDE 24 pour définir les actions complémentaires à développer collectivement pour réussir la transition énergétique en Dordogne.



La SEM 24 Périgord Energies, une structure adaptée au défi de la transition énergétique de la Dordogne

Société d'économie mixte née de la volonté et à l'initiative des élus du SDE 24, Périgord Energies participe concrètement au développement des énergies renouvelables sur le territoire et à l'accélération de la transition énergétique du département.

Avec 250 projets en cours d'instruction et une centaine bientôt en service, ce sont 26,7 GWh qui seront produits chaque année, soit la consommation annuelle de 14 000 habitants hors chauffage.

L'ambition de la SEM 24 est de se positionner comme le premier producteur d'énergie verte du département à l'horizon 2030, en couvrant l'équivalent de la consommation de plus de la moitié de la population de la Dordogne, soit 180 000 à 200 000 habitants.

Pour cela, elle prévoit déjà d'investir 200 M€ sur les 5 prochaines années et met également l'accent sur le développement économique du territoire pour que la valeur ajoutée de sa production reste dans le département. Par ailleurs, la structure emploie aujourd'hui 12 salariés et crée de nombreux emplois en faisant travailler prioritairement des entreprises locales.

Afin de diversifier le mix énergétique de la Dordogne, la SEM 24 Périgord Energies travaille également sur des projets de réhabilitation de centrales hydroélectriques (petits barrages existants) et sur le développement de la méthanisation.

La SEM 24 Périgord Energies a créé plusieurs filiales pour mettre en œuvre ces projets de construction exploitant l'énergie solaire :

- **Toitures Solaires du Périgord** : installation de centrales photovoltaïques sur des bâtiments existants ou construction d'ombrières de parking (petites toitures à partir de 600 m², grandes toitures supérieures à 1 200 m², ombrières recouvrant 50 places de parking minimum) ;
- **Bat EnRSol Périgord** : construction de bâtiments neufs mono-pan à usage agricole ou technique équipés de panneaux photovoltaïques (hangars standardisés « clé en main »)
- **Autoconsol24** : installation de centrales photovoltaïques au sol (terrains de 2 hectares minimum).

10 M€
de capital détenu à
70% par le SDE 24

90
centrales solaires
en exploitation

35
centrales solaires
en cours
de construction

250
dossiers en cours
d'instruction



Inauguration de l'extension du siège du SDE 24 - Périgueux.

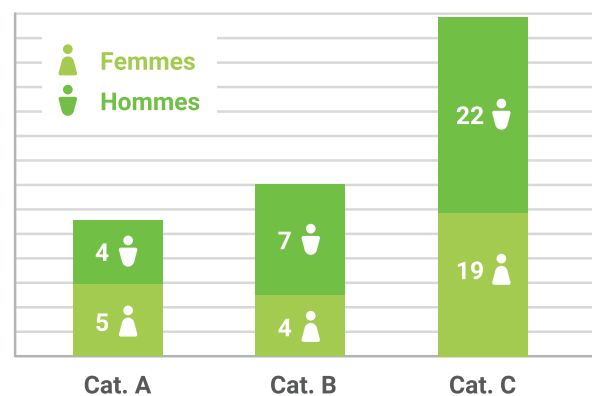
Une équipe de 61 agents au service des collectivités de Dordogne

Au 31 décembre 2021, le SDE 24 comptait un effectif de 61 collaborateurs, composé à 46% de femmes et à 54% d'hommes. Ces agents sont répartis à 67% en filière technique et à 33% en filière administrative.

L'année 2021 est marquée par le recrutement de 15 nouveaux agents, lié à la création de nouveaux postes au sein du SDE 24 (technicien planification énergétique, chargé d'exploitation de la Régie 24, contrôleur de l'éclairage public et des éclairages de stades...).

Concernant le budget de formation, celui-ci s'élève à 21 000 € et a particulièrement été orienté vers des formations à distance auprès de la FNCCR, notamment en éclairage public. Les agents du service Energies ont bénéficié d'une formation sur la géothermie, tandis que ceux des Travaux et du Contrôle ont pu assister en présentiel au sein du SDE 24 à une formation sécurité pour la préparation à l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR).

Répartition homme-femme par catégorie



Le SDE 24 a créé un Comité Technique, dont l'élection des représentants du personnel a eu lieu en juin 2021. A la suite, 2 réunions de concertation se sont déroulées sur les 6 derniers mois de l'année. Les membres du CT sont chargés de donner leur avis sur les questions relatives à l'organisation des services, ainsi que sur les conditions générales de travail.



61
collaborateurs

46 ans d'âge moyen
6 ans d'ancienneté en moyenne



15
recrutements

3 agents administratifs
12 agents techniques



21 k€
de budget formation

en plus des formations dispensées par le CNFPT

Contribuer au développement économique du territoire en favorisant l'insertion sociale

Le 1^{er} février 2021, le SDE 24 a renouvelé son engagement en faveur de l'insertion professionnelle via une clause d'insertion sociale dans son marché de travaux 2021-2024 et une convention d'accompagnement avec la Maison de l'Emploi du Grand Périgueux et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB).



Philippe DUCENE, Président du SDE 24 au côté de Jean-Louis AMELIN, Président de la MDE du Grand Périgueux.

Depuis 2019, le SDE 24 fait appel aux compétences des Maisons de l'Emploi et de la Formation pour informer et accompagner les entreprises travaillant sous sa maîtrise d'ouvrage afin qu'elles répondent aux objectifs d'insertion qui leur sont fixés.

En effet, le SDE 24 inclut dans son marché de travaux une clause favorisant l'accès ou le retour à

l'emploi de personnes en situation d'exclusion et/ou peu qualifiées en vue de leur permettre de retrouver un emploi durable.

Les Maisons de l'Emploi exercent également un rôle de facilitateur dans la démarche des entreprises en leur proposant des profils susceptibles de bénéficier de ces mesures.

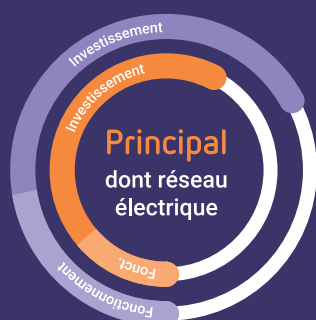
Le nouveau marché 2021-2024, qui vient d'être attribué à 10 entreprises de la Dordogne et de la Région, représente pour le Syndicat un budget de 120 M€ sur 4 ans. Cet investissement va générer une forte dynamique au niveau de l'économie locale et permettre de créer au minimum 4 800 heures en insertion chaque année.

10,3 M€
Montant de la TCFE
dont 1,8 M€ reversés
aux collectivités

40
marchés publics
attribués

14,2 M€
Résultat de
fonctionnement
du budget principal

Comptes administratifs 2021



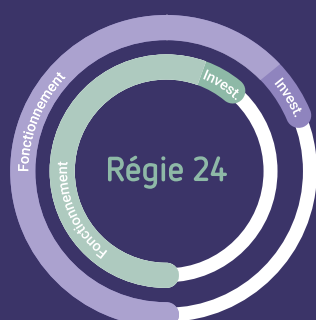
● Recettes 36 220 K€
● Dépenses 29 682 K€



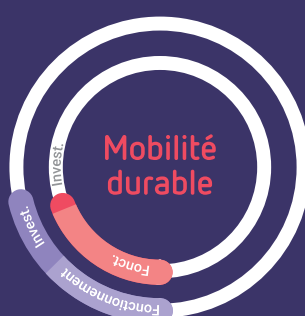
● Recettes 209 K€
● Dépenses 70 K€



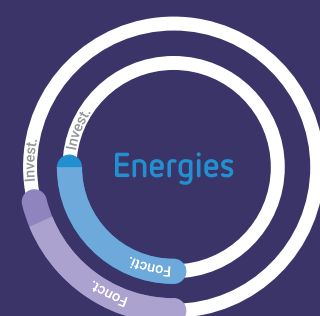
● Recettes 12 799 K€
● Dépenses 9 708 K€



● Recettes 2 497 K€
● Dépenses 1 802 K€



● Recettes 540 K€
● Dépenses 315 K€



● Recettes 541 K€
● Dépenses 559 K€



illumination de l'église - Condat-sur-Vézère.



5 compétences au service des Collectivités

- Réseau électrique
- Réseau gaz
- Eclairage public
- Mobilité durable
- Transition énergétique

Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne

📍 7 allées de Tourny - CS 81225
24019 PERIGUEUX cedex

☎ 05 53 06 62 00

✉ accueil@sde24.fr

